

page 1







Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés

Flacons / Bouteilles / Briaues

Journaux Magazines

Communauté d'agglomération





Tous les emballages Tous les plastiaues





DES SACS JAUNES

Distribution au Centre Technique Municipal de Saint-Martin-de-Crau.

* Limité à un rouleau par foyer.

Je produis moins de déchets • Je trie mes déchets Je protège la santé de chacun • Je préserve l'environnement **Ensemble, agissons!**

Acier / Aluminium



Les collectes à Saint-Martin-de-Crau

Collectes en porte à porte des conteneurs ou points de regroupement lundi au vendredi (ordures ménagères et tri sélectif) à partir de 5 heures du matin. Sortie des déchets autorisée uniquement la veille au soir des jours de collecte de 19 heures à 5 heures du matin. Merci de bien fermer votre sac en faisant un nœud avec les anses.



À propos des conteneurs de collecte

Chaque conteneur de collecte confié aux usagers par le service ACCM Environnement est identifié et correspond à une adresse. Celui-ci est destiné au stockage de vos déchets ménagers résiduels et doit être sorti selon les jours et horaires précisés ci-dessus.

Les conteneurs roulants ne peuvent pas rester sur l'espace public et doivent être remisés par les usagers après la collecte. La gestion du ou des conteneur(s) de collecte pour les déchets résiduels est de la responsabilité de l'usager. À SAVOIR : les conteneurs de collecte pollués par des encombrants : électroménager, huile de vidange, végétaux... NE SERONT PAS COLLECTÉS.

Les déchèteries



Les déchèteries sont des dispositifs indispensables pour la collecte, la valorisation, le réemploi et l'élimination de déchets spécifiques qui ne peuvent faire l'objet d'une collecte ordinaire en raison de leur nature, de leur poids, leur quantité ou de leur taille.

La communauté d'agglomération ACCM gère 7 déchèteries et 2 points de tri accessibles à tous les habitants du territoire. Accès réservé aux détenteurs d'une carte de déchèterie ACCM.

• DÉCHÈTERIE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Route de Bausseng. 13310 Saint-Martin-de-Crau. Quantité autorisée: 1m³ par jour et par nature de déchet.

Ouverture: 1er avril au 30 septembre lundi au samedi de 8h30 à 12h / 13h30 à 19h. Du 1er octobre au 31 mars 8h30 à 12h / 13h30 à 18h30. Fermée: dimanche et jours fériés.

• CARTE DE DÉCHÈTERIE: pour obtenir votre carte personnelle d'accès aux déchèteries, il suffit d'en faire la demande en remplissant un formulaire numérique

sur le site Internet ACCM. Voir la page : www.agglo-accm.fr/demande-de-carte-de-decheterie.html

Votre demande peut également se faire par E-mail à infocollecte@agglo-accm.fr ou courrier postal adressé à Service Info Collecte ACCM Environnement Centre Technique Municipal 7, rue Gaspard Monge - Zone Industrielle sud 13200 Arles.





ACCÈS DÉCHÈTERIES

















Bien gérer ses déchets

Adoptons les bons gestes!



page 2



Les points d'apport volontaire (PAV) à Saint-Martin-de-Crau

Le verre: les Saints-Martinoises et les Saint-Martinois peuvent déposer leur **verre** dans les **45 Points d'apport volontaire** (PAV) prévus pour son recyclage.

Le textile : en ce qui concerne le textile, un 1 Point d'apport volontaire est

La carto de l'agglo

Personne la discritta

Personne la casa descritta

Personne la casa de la cas

I Point d'apport volontaire est proposé sur le site de la déchèterie de Saint-Martin-de-Crau.

Pour trouver un point d'apport volontaire : verre, textile ou papier sur l'ensemble du territoire ACCM, consulter le site Internet, voir la page la carto de l'agglo.



À NOTER : déposer verre ou textile au pied et abords d'un point d'apport volontaire (PAV) est passible d'une amande. Ce mauvais geste est un dépôt sauvage sur la voie publique.



INTERDICTION DE MÉLANGER VERRE et TEXTILE dans les ordures ménagères (sac noir) ou du tri sélectif (sac jaune).





APPORTEZ VOS ENCOMBRANTS À LA DÉCHÈTERIE DE SAINT-MARTIN DE-CRAU.

UN ABANDON DE DÉCHET sur la voie publique est puni d'une AMENDE de 135 € à 1.500 €.



Le compostage

Le compostage est un processus naturel de décomposition des déchets organiques par le biais de micro-organismes, champignons

et de petits invertébrés, en présence d'eau et d'oxygène. Les déchets de cuisine et de jardin sont ainsi transformés en humus, très riche pour la terre.

Le compostage, c'est un tiers de la poubelle directement valorisé à domicile!

 Chaque année au printemps, la communauté d'agglomération ACCM procède à des distributions gratuites de composteurs. Ces composteurs individuels permettent de recycler chez soi les déchets organiques alimentaires et du jardin. Renseignements: Info Collecte Tél. 04 84 76 94 00.

• Des conseils avec **"Le guide du compostage"** consultable sur le site Internet de la communauté d'agglomération.



Les déchets à risques infectieux

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) présentent des menaces sanitaires à l'égard de l'environnement, des patients et du personnel soignant.

Ces déchets ne doivent pas être éliminés dans vos poubelles. Rapportez-les auprès de votre pharmacien qui est un acteur de la filière de traitement de ce type de déchets. À Saint-Martin-de-Crau le conteneur dédié à la collecte des DASRI est situé à la "Pharmacie des Alpilles", avenue des Alpilles.



TRIER SES DÉCHETS C'EST DÉSORMAIS EASY AVEC TRIZZY!

le chatbot qui vous guide au quotidien pour trier vos déchets sur www.agglo-accm.fr

vous triez, nous recyclons!



o collecte 04 84 76 94 00 nfocollecte@agglo-accm.fr www.agglo-accm.fr